



CAP Nord Martinique  
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

Marigot, le

17 SEP. 2024

DGA – RESSOURCES  
Direction Commande Publique  
Service Achats

**Objet :** Lettre de consultation n° 2024/045/PI : « Accompagnement de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique dans le cadre des attributions de compensation des communes du Gros-Morne et du Lorrain ».

**Ref :** DGA-R/DCP/2024/ 200

**PJ :** Liste des pièces à fournir

**Affaire suivie par :** Ivy LAGIER

Monsieur,

Dans le cadre de la consultation citée en objet, j'ai l'honneur de vous inviter à nous transmettre une offre dans les conditions suivantes :

## 1 - **Objet et étendue de la consultation**

### 1.1 – **Objet**

La présente consultation concerne :

« ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS NORD MARTINIQUE DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES COMMUNES DU GROS-MORNE ET DU LORRAIN ».

### 1.2 - **Mode de passation**

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 2 – **Date et heure limite de remise des plis**

Les offres devront parvenir **au plus tard le** 14 OCT. 2024 **à 12h00.**

### 2.1 – **Transmission électronique**

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-securises.fr>.

### 3 – Présentation des offres

Votre offre rédigée en langue française, devra comporter les éléments suivants :

- **L'Acte d'engagement** dûment complété, signé et cacheté
- **Une décomposition du Prix Global et Forfaitaire détaillée (DPGF)** signés et cachetés
- **Une courte note juridique, budgétaire et financière** signé et cacheté permettant d'apprécier une présentation du ou des consultant (s) mobilisé(s) (CV et réalisations particulières) et précisant le rôle du ou des intervenant(s) et leur(s) responsabilité(s)

Tout élément de nature à mettre en valeur la compétence (attestation), les moyens et les références du candidat pour la réalisation de ce type de prestations.

- La méthodologie
- Les moyens humains dont dispose le candidat en présentant ceux mis à disposition
- Les références dans le domaine
- Le planning d'exécution

### 4 – Jugement des offres

Les offres seront appréciées en fonction des critères pondérés suivants :

N°	Critères et sous-critères	Coeff. de pondération
1	Prix des prestations	50 %
2	Valeur technique	50 %
	2.1 – <i>La méthodologie proposée</i>	25%
	2.2 - <i>Les moyens humains dont dispose le candidat en présentant ceux mis à disposition ainsi que les références dans le domaine</i>	15%
	2.3 - <i>Le planning d'exécution</i>	10%

### 5 – Délai de validité des offres

90 jours à compter de la date limite de réception.

### 6 – Attribution du marché

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui vous seraient nécessaires, vous pouvez nous contacter via la plateforme <http://www.marches-securises.fr>.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

## 7 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Fort-de-France  
12 Rue Du Citronnier  
Plateau Fofo CS 17103  
97271 SCHOELCHER

Les voies de recours ouvertes au candidat sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Le greffe du Tribunal administratif  
12 Rue Du Citronnier  
Plateau Fofo CS 17103  
97271 SCHOELCHER

Marigot, le

17 SEP. 2024

Le Président

  
**Bruno Nestor AZEROT**

## ANNEXE

### PIÈCES A FOURNIR

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et des contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L.243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de la protection sociale chargée des cotisations et des contributions **datant de moins de 6 mois** (articles D 8222-5-1° du code de la sécurité sociale).  
Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (formulaires NOT12) (au 31 décembre 2023).
- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K bis) délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et **datant de moins de 3 mois**.
- Les attestations d'assurance professionnelle à jour
- Un RIB